

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL SYNDICAL DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le 15 janvier à 14h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence TOUZE-ROUX.

Présents : TOUZE-ROUX Laurence Présidente, PIERRE Véronique Vice-Présidente, ROUX Cédric délégué titulaire, BONACORSI Claude délégué suppléant

Pouvoir(s) :

Absents Excusés : MAUPEU-LAUFERON Christine déléguée titulaire, JANET Nathalie déléguée suppléante, TROPINI Magali déléguée suppléante, MAMAIN Carole déléguée suppléante

Participant à la réunion : JEGARD Joël, Directeur pédagogique – TINACCI Véronique, Secrétaire – PERRIER Lucile, Agent Comptable-Ressources Humaines

Secrétaire de séance : PIERRE Véronique

Date de la convocation : 8 janvier 2026

Quorum : 4

Madame PIERRE Véronique est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

1/Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

2/Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026

Madame La Présidente rappelle aux membres du Comité la nécessité de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires avant l'adoption du Budget Primitif et donne la parole à l'agent en charge des tâches administratives et comptables-ressources humaines pour la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires préalablement transmis aux membres du Comité.

Après avoir entendu la présentation détaillée des orientations budgétaires prévues pour 2026, le conseil syndical approuve ces dernières présentées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ **Recettes**

Le solde d'exécution de fonctionnement prévisionnel de 33 761.95 € sera reporté en R002.

Si le résultat de la section de fonctionnement est quasiment similaire à celui de l'exercice précédent (+ 849.82 €), il convient néanmoins de réévaluer la participation des communes de 2 277 € supplémentaires pour cette année. La somme titrée sur l'exercice 2026 au chapitre 74 devra donc être portée à 461 086.05 € (458 809 € pour 2025).

Le montant des inscriptions des adhérents perçu au chapitre 70 sera de 77 500 € ; et il convient d'inscrire 1 300 € de produits divers aux chapitres 013 et 75.

Le montant total prévisionnel des recettes s'élève donc à 573 648 €.

❖ **Dépenses**

Les dépenses envisagées pour le BP 2026 sont les suivantes :

Au chapitre 012 : 499 708 €

Cette somme s'explique par une augmentation d'environ 4.5 % sur le réalisé 2025 à laquelle s'ajoutent 3 960 € pour la participation des employeurs au risque santé.

Au chapitre 011 : 34 640 €
Au chapitre 65 : 21 300 €
Au chapitre 67 : 500 €
Au chapitre 042 : 17 500 €

Le montant total prévisionnel des dépenses s'élève donc à 573 648 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Recettes

Les recettes prévisionnelles se constituent de 17 500 € en ce qui concerne les amortissements, et du solde d'exécution de la section d'investissement reporté en R 001 de 53 629.64 € pour un total de 71 129.64 €.

❖ Dépenses

Les dépenses estimées en investissement sont de :
4 629,64 € au chapitre 20
66 500 € au chapitre 21

Soit un total de 71 129.64 €.

Vote : A L'UNANIMITE

3/Questions diverses

Ouverture des débats relatifs aux questions diverses non soumises à un vote.

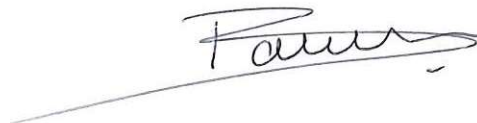
- Fixation par l'assemblée de la date de la prochaine réunion syndicale où il sera question du vote du CFU 2025 et du BP 2026, dans l'attente de la confirmation définitive de ses membres, le mardi 3 mars 2026, à 10h00
- Rappel des événements auxquels participe le Conservatoire en 2026, à savoir :
 - o Le 6 mars 2026 : concert
 - o Le 3 avril 2026 : concert des professeurs
 - o Les 19 et 20 juin 2026 : spectacle de fin d'année
- Echange portant sur le dispositif « Parcours découverte » déployé par le Conservatoire

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15h45.

La Secrétaire de séance,
Madame Véronique PIERRE



La Présidente,
Madame Laurence TOUZE-ROUX



Date de publication :